

2010_B010

OBJET : Autorisation de signer un marché - Travaux d'aménagement et de viabilisation de la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Lot 3 : "aménagements paysagers"

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Des Services
Direction Des Affaires Juridiques
De La Commande Publique Et Des Assemblées

BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Gérard Bramoullé

**Objet : Autorisation de signer un marché - Travaux d'aménagement et de viabilisation de la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil -
Lot n°3 : « Aménagements paysagers »**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CPA a créé une ZAC à vocation d'activités sur l'ancien Carreau de la Mine à Meyreuil. Les travaux, objet du présent rapport, vont permettre la viabilisation et l'aménagement de plus de 6 ha cessibles de foncier d'activités.

Vous avez été saisi une première fois d'une demande d'autorisation à signer les trois lots constituant cette consultation. Toutefois, la décision d'attribution de la CAO du 25 septembre 2009 a été retirée en ce qui concerne le lot n°3 car l'analyse des offres a été réalisée sur une base erronée et le classement final a été vicié par cette erreur.

Exposé des motifs :

Réunie le 25 septembre 2009, la Commission d'appel d'offres décidait ce qui suit concernant le lot n°3 Aménagements paysagers:

1/ Sur l'admission des candidats :

Déclare l'ensemble des candidatures recevable.

2/ Sur l'analyse des offres et l'attribution du marché :

☐ Adopte le classement suivant sans modification

- INTERIEUR VERT
- EJS
- MANIEBAT
- PAYSAGES MEDITERRANNEES
- ESPACES VERTS DU LITTORAL

☐ Entérine le rapport sans modification.

☐ Attribue le marché au candidat INTERIEUR VERT dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant de 432 514,14€ HT soit 517 286,91 € TTC (montant de l'estimation : 632 605,20€ HT soit 745 831.82€ TTC)

Toutefois, suite à la réception du courrier l'informant que son offre n'avait pas été retenue, le candidat MANIEBAT a fait valoir, à juste titre, que l'analyse comparative de son offre avait été faite sur une base TTC et non sur une base HT comme cela avait été le cas pour les offres des autres candidats.

Cette erreur matérielle remettait donc en cause les notes attribuées sur le critère prix et par voie de conséquence le classement final des offres.

Par conséquent, la décision de la CAO, prise sur des fondements erronés, était donc entachée d'illégalité. Afin de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats présidant à l'examen des offres, il était nécessaire de procéder au retrait de la décision de la CAO relative au lot n°3.

Le maître d'œuvre a donc repris son analyse des offres sur la base du montant HT de chacune des propositions financières des candidats.

Il s'est avéré que le candidat retenu initialement n'était pas l'offre économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères.

Considérant ce qui précède et conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 4 décembre 2009.

Le marché présente les caractéristiques suivantes :

- Marché de travaux
- Procédure : appel d'offres ouvert,
- Objet : aménagements paysagers
- Marché à prix unitaires, actualisables et révisables,
- Durée des travaux du lot n°3 : 6 mois. Une période de parachèvement et une phase de confortement d'une période d'un an chacune couvriront l'ensemble des végétaux plantés,
- Avis de publicité adressé le 24/06/2009 au JOUE, au BOAMP et à la Marseillaise,
- Avis de publicité rectificatif adressé le 29/06/2009,

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009 A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisées, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°09M0057, relatif au lot n°3 «Aménagements Paysagers » attribué à la société MANIEBAT pour un montant indicatif de 400 881,30€ HT €, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du marché ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent au budget annexe de l'aménagement de la CPA, sur la ligne 3B - 90 - 605.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

OBJET DU RAPPORT : AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES –
Viabilisation et aménagement paysager de la ZAC du Carreau de la Mine à
Meyreuil – (lot n°3)

DIRECTION GENERALE ADJOINTE Environnement et Infrastructures

Direction Infrastructures et Aménagement

Rédacteur du rapport : C. VAN OOST TEL : 04.42.91.60.74

Correspondant financier : E. CARBONEL TEL : 04.88.78.10.19

Code service (astre) :

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Natures/Fonctions : **Budget annexe de l'aménagement 3B - 90 – MCM 605**
Section fonctionnement

Inscrit 2009	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
237 692,67		237 692,67	3 490 177,68

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2010	2011	2012	2013
3 460 000			

OBJET : Autorisation de signer un marché - Travaux d'aménagement et de viabilisation de la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Lot 3 : "aménagements paysagers"

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI

